

DGAT-24-104

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Modification des restrictions de charges sur le pont au-dessus de la rivière Landrienne, à Saint-Marc-de-Figuery

Rouyn-Noranda, le 19 août 2024 – Le ministère des Transports et de la Mobilité durable informe la population d'une nouvelle limitation de charges sur le pont situé sur la route de l'Hydro, à environ 732 mètres au nord du chemin des Hauts-Bois, à Saint-Marc-de-Figuery. Les charges maximales sont dorénavant les suivantes :

- 15 tonnes pour un camion d'une seule unité (camion porteur);
- 22 tonnes pour un véhicule de deux unités (camion semi-remorque);
- 30 tonnes pour un véhicule de trois unités (train routier).

Cette diminution de charge est une mesure préventive permettant d'assurer l'intégrité de la structure à la suite d'une inspection de celle-ci.

Le Ministère rappelle l'importance de respecter les limites de charges autorisées sur ce pont ainsi que sur toutes les structures de la région où des limitations s'appliquent.

Pour plus d'information sur les ponts faisant l'objet d'une limitation de charges, il suffit de consulter le [Répertoire des limitations de poids](#) sur le site Web du Ministère.

Afin de connaître les entraves en cours, les automobilistes sont invités à consulter [Québec 511](#), un outil pratique pour planifier adéquatement leurs déplacements.

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable sur les médias sociaux :

[Facebook](#)

[X](#)

[Instagram](#)

[LinkedIn](#)

– 30 –

Pour information :

Direction générale des communications
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Nicole Gaulin, conseillère en communication et porte-parole
nicole.gaulin@transports.gouv.qc.ca
Tél. : 819 279-8557
Ligne médias : 1 866 341-5724